

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023
DELIBERATION N° DE-2023-009

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à 20h09), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 20h01), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de 20h01), M. SÉVILLA (à partir de 17h51), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de 20h01), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h05).

Absents représentés par pouvoir :

M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (à partir de 20h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-019 à 046) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. SEVILLA à M. CORREGE (jusqu'à 17h51 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 004); M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à 20h01 pour le vote des délibérations n° DE-2023-001 à 016) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; M. ERREMUNDEGUY à Mme CASTEL (jusqu'à 20h01 - DE-2023-001 à 016) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h05 pour le vote des délibérations DE-2023-001 à 005).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2023.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017 et modifié par délibération du 10 février 2022.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime (en €)		
					Anah	CAPB	Ville
Copropriété du 50 rue d'Espagne	50, rue d'Espagne	Copro	RT	924 856	452 452	49 487	49 487
Copropriété du 6 rue des Tonneliers	6, rue des Tonneliers	Copro	RT	684 707	362 334	47 956	47 956
Copropriété du 11 rue Ste Catherine	11, rue Ste Catherine	Copro	RT	939 785	402 253	53 239	53 239
Copropriété du 46 rue Poissonnerie	46, rue Poissonnerie	Copro	RT	581 863	285 358	31 211	31 211
Copropriété du 34 rue Pannecau	34, rue Pannecau	Copro	RT	1 116 010	557 027	60 925	60 925
Copropriété du 8 quai Galuperie	8, quai Galuperie	Copro	RT	693 073	367 061	48 582	48 582
SARL Bouldeneige	2, rue Tour de Sault	PO	RT	536 025	227 554	60 912	33 600
LARRIERU Pierre	3, ruelle Port Neuf	PO	AT	21 980	10 126,32	2 025	500

Copro : copropriété ; PO : propriétaire occupant ; PB : propriétaire bailleur ; RT : réhabilitation totale ; AT : amélioration thermique

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 325 500 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 5 498 299 € TTC.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes de subventions municipales dont les principaux éléments financiers sont exposés dans le tableau suivant :

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention
ATURRI SYNDIC	26 rue des Basques	92 480,00	7 421,70
SARL KISSMOX	18 rue Port Neuf	15 085,00	500,00
BOUCHERIE HARCAUT	23 rue Poissonnerie	138 612,00	1 680,00
ATURRI SYNDIC	9 rue Poissonnerie	47 118,00	1 917,95
LARRABURU Eliane	3 rue Charcutière	4 672,00	200,00
SARL BOULDENEIGE	11 Bd Alsace Lorraine	102 932,00 €	11 749,00
IDIART Xabi	8 rue du Pilon	2 992,00	896,00
SCI BALEOL - AISL	19 rue de Luc	7 780,00	300,00
SCI DES LISERONS	2 Place du Château Vieux	500 000,00	2 000,00
ILLE Jérôme et Anne-Sophie	7 rue des Cordeliers	560 000,00	19 544,00
LAPORTE Benoît	3 rue des Prébendés	69 626,00	4 350,00
SALDOU Jean	55 rue Bourgneuf	22 139,00	1 494,00
BLARD Daniel	55 rue Pannecau	5 726,00	200,00
SMITH Christine	17 rue Guilhamin	7 065,00	150,00
GELLY Isabelle	59 rue Pannecau	4 689,00	200,00
BRIAND Cyrille	4 rue des Gouverneurs	7 965,00	250,00
DELEUZE Frédéric	37 rue d'Espagne	2 728,00	200,00
DELAITRE Antoine et GANGNAT Emilie	10 rue Bourgneuf	10 653,00	350,00

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 1 602 262 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 53 402,65 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne, de 325 500 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant,
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 53 402,65 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services